

**INSCRIPTIONS JUSQU'AU 11 MAI 2023 INCLUS**

**Hors délai, aucune inscription ne sera acceptée**

**Si absent, aucune inscription ne sera remboursée**



## **VIDE GRENIERS DE CORBREUSE - 28 MAI 2023 - Règlement**

Les emplacements numérotés seront attribués et enregistrés dans l'ordre d'arrivée uniquement si le DOSSIER EST COMPLET.

ATTENTION : aucune cour d'école ne sera utilisée pour le vide-greniers.

Nous vous rappelons qu'à la différence des « brocantes », les « vide-greniers » ne sont réservés qu'aux particuliers. Par conséquent, aucune facture ne pourra être délivrée.

L'émargement du registre se fera durant le vide-greniers.

La présence de la personne inscrite, munie de sa pièce d'identité déclarée lors de l'inscription, est indispensable.

### **EMPRISE DU VIDE-GRENIER**

- Un arrêté municipal précisera la réglementation des lieux du vide-greniers.
- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de 8h00 à 18h00.
- Pour le bon déroulement de cette journée, nous vous demandons de prévoir en conséquence.
- Le règlement et les bulletins d'inscriptions supplémentaires sont à votre disposition en Mairie de CORBREUSE.
- Il est interdit aux exposants d'accrocher quoi que ce soit sur les clôtures des riverains. En cas de dégradation, l'association communiquera les coordonnées des exposants aux riverains concernés.
- Les exposants s'engagent à laisser les lieux propres et donc de partir avec leurs poubelles ainsi que les articles non vendus.
- L'association ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol ou destruction de marchandises ainsi que pour d'éventuels dégradations commises par les exposants.
- Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter le règlement

### **INSCRIPTION**

- Le **bulletin d'inscription** dûment complété et signé
- Le paiement : **uniquement par chèque** libellé à l'ordre de Corbreuse en Fêtes
- La photocopie de la **carte d'identité** recto-verso ou pièce d'identité
- L'**enveloppe obligatoire timbrée avec nom et adresse** pour retour d'inscription

Le tout déposé à la mairie de Corbreuse sous enveloppe portant la mention « vide greniers ».

---

#### *HABITANTS CORBREUSE*

---

*Emplacement (3 ml) : 5 €*  
*Emplacement supplémentaire : 4 €*

---

#### *EXTERIEURS CORBREUSE*

---

*Emplacement (3 ml) : 12 €*  
*Emplacement supplémentaire : 4 €*

### **CIRCULATION - INSTALLATION**

- L'ouverture aux exposants est fixée à partir de 6h jusqu'à 8h.
  - Après installation, les véhicules devront être retirés du site. Passé cet horaire, tout véhicule sera refusé.
  - L'horaire de remballage et débarrassage est fixé à partir de 18 h 00.
- 
- L'**entrée**, pour déposer les marchandises se fera par le Mail des Grandes Ouches
  - La **sortie**, se fera vers la rue de la Ferme Thibault

**RAPPEL : les véhicules doivent circuler au pas.**